

été marqués au coin de l'impartialité la plus honnête et de la plus grande exactitude; on présentait aux habitants des formules divisées en deux colonnes: l'une portait *origine anglaise*, l'autre *origine française*; chacun choisissait sa colonne sans qu'on cherchât à l'influencer. Mais M. Johnson y substitua la rubrique suivante: *Canadian-speaking French ou not speaking*.

L'application de ce changement en révéla bientôt les inconvénients:

Les énumérateurs, en effet, en interrogeant les Canadiens sous une forme plus ou moins ambiguë, parvenaient souvent à les faire passer dans le contingent anglais; de même pour les Canadiens émigrés temporairement aux Etats-Unis; si leur maison était fermée, on les rayait du contrôle, ainsi que leur famille, sans s'inquiéter de savoir s'ils avaient ou non l'intention de retour. On réduisait ainsi le nombre des Canadiens par une action double: ceux qui étaient présents étaient victimes de leur propre déclaration, et ceux qui étaient absents étaient rayés de la liste canadienne, faute de déclaration. En un mot, le recensement, qui dépendait autrefois de la volonté du recensé, dépendait maintenant de l'arbitraire du recenseur. Ce dernier pouvait avoir plusieurs procédés pour diriger en quelque façon la réponse du recensé: souvent il se contentait de lui demander: *Speak you English?* il suffisait de répondre affirmativement pour être inscrit comme Anglais. S'il était né hors du Canada, on en faisait aisément un Yankee, etc.

Mais le soupçon ne tarda point à naître dans les esprits; on remarqua que dans la province de Québec, où la population est presque exclusivement française, elle avait très peu subi de déperdition; de même dans la province mixte du Nouveau-Brunswick, où les Français, qui sont tous agglomérés dans le nord, forcèrent les recenseurs à être à peu près exacts.

Beaucoup de gens pensèrent donc que ces nouvelles méthodes de recensement, n'étaient qu'un piège tendu aux Canadiens partout où ils n'étaient point assez nombreux pour se prémunir et se défendre; cela, du reste, se voit de suite lorsque l'on fait l'analyse détaillée du dernier recensement, comparé avec ceux qui l'ont précédé: presque partout on ne constate de déperdition notable de Canadiens, que dans les comtés où ils se trouvent en petit nombre ou dans quelque endroit où ils ne sont point en vue.

Quel pouvait être le but de M. Johnson en cherchant ainsi à se mé-